



Convention animation Journée

ENTRE

D'une part (structure).....

Adresse complète.....

.....

Numéro de téléphone.....

Adresse mail.....

Représentée par **Mme/M**.....

Et

L'Association A Petits PAS, 16 rue de Canlers 62310 RUISSEAUVILLE
Tél.03.21.41.70.07,

Il est convenu que l'Association « A Petits PAS » propose à...(structure).....

..... Un accueil le

Heure d'arrivée.....Heure de départ.....

Pour (nombre)enfants/jeunes Âgés deà.....ans

Etaccompagnateurs.

1 - Modalités d'accueil

La classe sera accueillie au siège de l'association, 16 rue de Canlers 62310 RUISSEAUVILLE.

A Petits PAS, une structure d'éducation à l'environnement, quoi de plus normal que d'essayer de minimiser l'empreinte écologique de cette journée en préparant notamment un pique-nique à faibles déchets. (Voir fiche pique-nique mini déchets ci jointe).

Matériels à prévoir selon l'animation : Les animations autour de l'âne : bottes ou bonnes chaussures. Animations pain ou poterie : prévoir des vêtements qui peuvent être tâchés et/ou tabliers.

Pour toute animation en intérieur, l'accès du bâtiment se fera en chaussons ou en chaussettes.

2 - Contenu de la journée

Contenu préparé et animé par l'Association « A Petits PAS ». Les accompagnateurs de la structure accueillie restent entièrement responsables de l'encadrement du groupe surtout au moment de l'organisation de la vie collective (Repas, vaisselle, tri des déchets, balayage de la salle....).

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>A. Midi</i>
Nous vous invitons à former les groupes avant votre arrivée, ce qui facilite la mise en route des ateliers d'animation (maximum 30 enfants par groupe)		

3 - Conditions financières

<i>Libellé</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
Adhésion non obligatoire à l'association	15,00 euros	
Coût de la $\frac{1}{2}$ journée d'animation à PAS Gratuité enseignant + accompagnateurs	210€ pour un groupe de 25 enfants + 9€ par enfant supplémentaire (maximum 30 enfants par animation)	
Evaluation du coût total		

La structureverse donc d'arrhes correspondant à 30 % du coût du séjour (un minimum de 40 euros est exigé), et transmet **une attestation d'assurance de responsabilité civile.**

Le solde est à régler à la fin de la journée.

4 - Risque

Toute activité de pleine nature comporte des risques. Chaque participant les assume consciemment. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité délivrées au moment des animations.

5 - Désistement

En cas de désistement de l'association A Petits P.A.S, celle-ci s'engage à rembourser intégralement les arrhes versées ou à proposer une autre date.

En cas de désistement de....., les arrhes restent à l'association A Petits P.A.S.

La réservation de la journée ne sera effective, qu'à réception de cette présente convention par l'association A Petits P.A.S accompagné du chèque du montant des arrhes, libellé à l'ordre d'A Petits P.A.S.

Etablie en double exemplaire, à Ruisseauville, le

Pour " A Petits P.A.S. "

Pour l'école,